

EDITO

Dans ce numéro :

Du Nouveau au
Louroux 3

Office de Tourisme
Les Manifestations 4

Reflets et Visages de
Touraine 5

Un peu d'histoire 6,7

Concours des
VILLAGES 8

FLEURIS
CANTINE 9

SCOLAIRE

Communiqué:
La M.S.A 10

Ligue contre le
CANCER 11

Ca c'est passé au
LOUROUX 12

Présence Verte 13

Règlement :
Collecte des déchets 14 à 17

RECENSEMENT 18

L'AGENDA 19

La période estivale fut riche en animations diverses et j'espère que chacun de vous aura pu apprécier entre autres: le théâtre de José Manuel Cano Lopez qui a attiré environ 700 personnes sur les deux représentations. J'en profite pour remercier les bénévoles qui ont participé à cet événement.

Toujours d'aussi bonne qualité, les expositions de peinture organisées par l'Office de Tourisme du Grand Ligueillois, au Moulin Banal prêté gracieusement par le Conseil Général.

Les touristes sont de plus en plus nombreux et curieux à venir découvrir notre village. Le magnifique « étang des roseaux », propriété du conseil général, fait parti de l'histoire de notre commune avec le Prieuré.

Le Conseil Général a entrepris la rénovation du pont qui présentait des signes de faiblesse. Les travaux devraient s'achever comme prévu vers le 25 Novembre.

Je tiens à remercier Les Lourousiens pour leur patience et leur compréhension, en particulier les riverains de la Rue du Moulin. En effet, nous avons pu constater un manque de civisme et le non respect du code de la route de la part de certains usagers de la route.

Je peux vous annoncer, enfin, le début des travaux du restaurant dans la longère à coté de la mairie qui je l'espère sera apprécié par bon nombre de Lourousiens.

Nous allons voter les 22 AVRIL et 6 MAI 2012 pour élire le président de la République et les 10 et 17 JUIN 2012 pour élire les députés.

Pour cela, les jeunes ayant atteint l'âge de 18 ans et les familles nouvellement installées dans notre commune, et à qui je souhaite la bienvenue, sont invités à s'inscrire sur les listes électorales avant le 31 DECEMBRE 2011.

Je serais heureuse de vous accueillir à la salle des fêtes, le 7 JANVIER 2012 à 18H00 lors de la cérémonie des vœux et de la remise des prix des maisons fleuries

Marie-Claude BOQUET

Afin de contribuer au respect de l'environnement, nous vous proposons de vous faire parvenir « Le Lourouisien » par mail .

Si vous souhaitez que le prochain numéro vous parvienne par ce biais, merci de nous communiquer votre e-mail en le déposant à la mairie ou en nous écrivant sur le site du Louroux, rubrique « Ecrivez-nous » :

www.loulouroux.com/pages/9.html

Du nouveau Au Louroux...



Infirmière

Thérapie manuelle
biodynamique OSTÉOPATHIE
ENERGETIQUE "Méthode Poyet"

Céline CHALUMEAU-LABLANCHE

" Si la santé n'est qu'une suite
d'adaptations réussies, la Méthode
Poyet en est incontestablement un
merveilleux outil qui mérite d'être
découvert..."

tél : 06.10.54.64.28

BRUNET Partenaire Menuiserie **POSE - INSTALLATION - RÉNOVATION**

PORTES FENÊTRES VOILETS
intérieures - extérieures - garage alu - bois - pvc roulants et battants

PERSIENNES ESCALIERS PLACARDS PARQUETS PLANCHERS CUISINES

Dominique BRUNET

1, rue souffrette

37240 **LE LOUROUX**

02 47 94 09 83 ou 06 31 84 87 62

LS Multimédia
Conseil - Installation - Dépannage

Conseil
dans l'achat d'équipement informatique

Installation
d'ordinateur, périphérique, réseau domestique,
d'équipement multimédia + formation

Maintenance - Réparation
des ordinateurs (nettoyage de disque, réinstallation Windows, Mac, Linux, etc...)
Suppression des virus

Service à domicile
- 50%
Grace au crédit d'impôt

CONTACT
M. LE SAGER Yann
TEL : 06.48.00.88.82
E-mail : lsmultimedia37@gmail.com



Cordia photo - Fotolia.com

**L'équipe municipale souhaite une belle réussite aux nouvelles entreprises
qui nous ont fait part de leur installation.**

Office du Tourisme du Grand Ligeillois

MARCHE DE NOEL 2011

Venez découvrir les nouveautés artisanales
et des idées de cadeaux à tous les prix

du samedi 10 au samedi 24 décembre de 10 à 19 h non stop
Du mardi 27 au vendredi 30 , de 10h à 19h
(*Du Mardi 13 au jeudi 15 (de 11h à 17h)

Office de Tourisme du Grand Ligeillois

Téléphone : 02.47.92.06.88

Courriel : otsi.grandligeillois@orange.fr



Les RENDEZ-VOUS 2012 de la Cantine et de l'APE

21 janvier 2012 : Fête de l'amitié

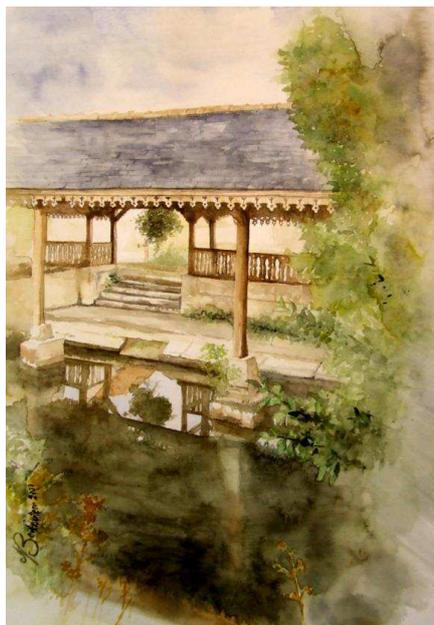
17 mars 2012 : Soirée Cantine (scène ouverte)

14 avril 2012: Soirée APE

30 juin 2012 : Fête de l'école et repas cantine

03 juillet 2012 : AG Cantine

20 décembre 2012 : Tirage Tombola des enfants de la cantine



Bon de souscription

Reflets et Visages

de Touraine

*Le jardin de la France, où Nathalie Desperches-Boukhatem
conte les saisons...*

*A l'aide d'un crayon et d'un pinceau, elle trace les sillons et
sème des graines qui deviendront avec du temps et du soin
les reflets des visages et paysages du patrimoine de notre
Touraine du Sud.*

*Ce livre est une promenade dans le canton de Ligueil, unissant
portraits et aquarelles des treize communes qui le composent.*

Préface de Gonzague Saint-Bris

Textes, portraits et aquarelles de Nathalie Desperches-Boukhatem

*Louans, Le Louroux, Manthelan, Bossée, Bournan, La Chapelle-Blanche-Saint-Martin, Vou, Mouzay, Varennes,
Saint-Senoch, Esves-le-Moutier, Ciran, Ligueil*



Date de sortie prévue début juin 2012

Prix de vente TTC 20 €

Nombre de pages : 56 pages couleurs

Format 25x20

Nombre d'exemplaires : 1000

*Je désire participer à la souscription du livre « Reflets et visages de Touraine » Canton de Ligueil de
Nathalie Desperches-Boukhatem au tarif de 20€ par exemplaire.*

Offre valable jusqu'au 30 avril 2012.

*Pour cela, complétez et renvoyez ce coupon accompagné d'un chèque
à l'ordre de Nathalie Desperches-Boukhatem, à l'adresse suivante :*

Nathalie Desperches-Boukhatem

L'Atelier des Martineaux

6, Les Martineaux 37600 Verneuil-sur-Indre

www.nathaliedesperchesboukhatem.fr

Pour une commande par correspondance, ajouter les frais de port (voir tarifs ci-dessous)

..... ✂

Nom :
Prénom :
Adresse :
Tél : Courriel :
Adresse de livraison (si différente) :

Date :

Signature :

*Cochez cette case si vous souhaitez retirer
directement votre ouvrage lors du vernissage qui
aura lieu pour la sortie officielle du livre*

Nbre Exempl.	Prix unitaire	Frais de Port					Total TTC
		1 ex.	2 ex.	3 ex.	4 ex.	5 ex.	
	20 €	3.25	4.20€	5.50€	5.50€	6.40€	

*Pour une dédicace, précisez le nom de la (ou des)
personne(s)*

Offre valable jusqu'au 30 avril 2012 dans la limite des stocks disponibles



L'origine d'un lieu-dit....

LA LANDE ou LES LANDES du LOUROUX

Territoire désertique où ne poussaient que la bruyère et quelques épineux.

C'était le terrain de prédilection des bergers et des loups. Le terme est issu du Gaulois « LANDA ».

En 1302, une charte mentionne le différent entre HUGUES V de Beauçay et les religieux du Louroux sur la possession « des Landes du Louroux ».

Il y eut, comme le veut la tradition, une épreuve de fer chaud dont le Prieur du Louroux sortit vainqueur.

C'était en 1861 un village de 19 habitants signalé par Mr X de Busserole dans son dictionnaire Géographique, Historique et Topographique.

Extrait du livre : « Les Lieux-dits du Louroux »



La Lande

Du coté de l'église,

Depuis la loi de 1905, date de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les édifices religieux sont à la charge des communes.

L'église Saint Sulpice du Louroux, son clocher du XII siècle, ses fonds baptismaux pouvant dater du XIII et le chœur reconstruit au XVII siècle.

Conscient de la valeur historique du patrimoine religieux de l'église, le conseil municipal a monté des dossiers auprès du Conseil Général et de la DRAC pour restaurer et mettre en sécurité les deux lustres de 1840 (don de l'Empire sous Napoléon III).

Les statues des deux patrons de la paroisse Saint Sulpice¹, d'une part, qui fut Aumônier Général du roi des Francs Clotaire II et devint Evêque de Bourges sous Dagobert le fils de Clotaire en 630 et Saint Antoine le Grand²(avec son petit cochon³), d'autre part, ornaient le grand retable de l'église. Ces statues ont certainement été mutilées à la Révolution.

L'archéologue et le restaurateur Fulbert Dubois mandaté par le Conseil Général mettra toutes ses compétences pour donner une nouvelle vie à ces chefs d'œuvre en 2012. Elles seront exposées dans la nef de l'église.

N'oublions pas le Christ de chaire* (XVIII). Sous l'ancien régime, il était de tradition d'accrocher un christ en croix face à la chaire. Celui du Louroux serait, selon la tradition l'œuvre d'un sculpteur italien de passage au Louroux.

La belle enfilade des bancs nécessite aussi des travaux d'entretien. La municipalité a demandé un devis à une entreprise de menuiserie spécialisée mais l'ensemble de la somme étant à la charge de la commune, il serait envisagé d'échelonner ce projet.

Nous ne pouvons que nous réjouir de ces décisions.

Un plus pour les visites guidées qui connaissent un réel succès et font connaître l'ensemble des richesses de notre patrimoine. Il est impossible de dissocier l'étang des roseaux, le Moulin Banal, Le Prieuré et son Pigeonnier.

Elizabeth Van Der Motte

(1)



(3)



(*)



(2)



CONCOURS DES VILLAGES FLEURIS

PALMARES du concours 2011 des Villages Fleuris d'Indre et Loire

LE LOUROUX

Remerciements chaleureux à tous les participants du Fleurissement de la Commune.

Le jury du Louroux était composé de:

- Maryse FRIOT, Présidente de la Société d'Horticulture de Touraine
- Elizabeth Van der motte, Présidente de l'Office de Tourisme du Grand Ligueillois
- Philippe REES, 2ème Adjoint
- Michel NOUGUET

<u>CLASSEMENT</u> <u>Maisons Fleuries</u> <u>(Fenêtres, Balcons, Murs et Cours intérieures)</u>	<u>CLASSEMENT</u> <u>Maisons Fleuries</u> <u>(Jardins visibles de la rue)</u>
1er - Antonio PINTO, 11 Rue Nationale	1er - Thierry ARNOULT, Rue Nationale
2ème - Gisèle HARDOIN, Rue du Moulin	2ème - Jacky BARREAU, 19 Rue du Moulin
3ème - Marie Claire SELLIER, Rue du Moulin	3ème - François CHESNEAU, 4 Rue du Moulin
4ème - Maryse CADU, Rue Nationale	4ème - Daniel DELAVEAU, 22 Rue Nationale
5ème - Antoinette SELLIER, Rue du Moulin	5ème - Christine DESTOUCHES, 6 Rue Beauegard
6ème Ex-æquo - Pierre ROY, Rue Nationale - Isabelle LEPAULARD, Rue du Moulin - Daniel DEZE, 12 Rue Nationale - Joëlle MICHEL, Impasse du Moulin	6ème Ex-æquo - Claude BAUDOIN, La Chaumine - Raymond BUREAU

La remise des prix sera organisée lors de la présentation des vœux de Madame Le Maire en présence de Madame Maryse FRIOT et des Conseillers Municipaux.

Association des Cantines Scolaires MANTHELAN-LE LOUROUX

Présentation :



Les deux cantines du regroupement pédagogique sont gérées par une même association (type loi 1901). En sont membres de droit tous les parents dont au moins un enfant déjeune à la cantine de façon occasionnelle ou régulière. Son conseil d'administration est composé de membres (parents ou bénévoles sans enfants) élus en assemblée générale et de membres désignés (enseignants, représentants du conseil d'école et un conseiller municipal de chaque commune).

L'association assure la confection et la distribution d'environ **180 repas par jour** pour environ 165 familles cette année. Pour cuisiner et servir ces repas, l'association emploie :

4 salariées à Manthelan: Christèle DUPONT, Eva GRANGER, Sylvie PLAT et Muriel OSBERT

2 salariées au Louroux : Gisèle BOURBON et Françoise CHAMBILLE.

Ces 6 personnes totalisent **318h de travail par mois**.

Activités de l'association :

Pour équilibrer son budget, l'association organise ou participe à différentes manifestations :

La tombola de Noël : *Tirage le 15 décembre 2011*

La soirée spectacle : *17 mars 2012*

La fête des écoles : *30 juin 2012*

kermesse et repas du soir. : *30 juin 2012*

L'association, en étroite collaboration avec les communes de Manthelan et du Louroux, que nous tenons à remercier pour leur soutien, s'attache à maintenir un service de qualité, sans surcoût pour les familles.

Cependant, la gestion de deux cantines nécessite un nombre de personnes impliquées suffisant pour assurer une continuité cohérente et rigoureuse, nous remercions donc toutes les personnes qui nous apportent leur contribution, si modeste soit-elle (les membres de l'association, les personnes qui nous aident lors des manifestations ou qui nous font don de lots, les autres associations qui nous prêtent leur matériel, etc...).

Le site internet de la cantine est remis en fonction, vous pouvez le consulter :

<http://acsml.free.fr>

Faites-nous part de vos remarques, de vos idées ...

... et venez nous rejoindre pour nous aider !



L'essentiel & plus encore

La MSA BERRY-TOURAINNE

proche des assurés agricoles

La MSA Berry-Touraine est présente sur les 3 départements de l'Indre, l'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher grâce à son réseau d'agences et son personnel : correspondants à l'accueil, travailleurs sociaux, conseillers en protection sociale, conseillers en prévention des risques professionnels, médecins du contrôle médical et dentaire, médecins du travail.

Un guichet social unique

La Mutualité Sociale Agricole est une organisation professionnelle en charge de la gestion du service public de la protection sociale, légale et complémentaire, des exploitants et des salariés agricoles ainsi que de leurs familles. La MSA Berry-Touraine constitue un guichet unique au service des assurés agricoles des départements du Loir-et-Cher, de l'Indre et de l'Indre-et-Loire pour l'ensemble des questions de protection sociale : le règlement des prestations santé, famille, retraite et le recouvrement des cotisations sociales. L'Action Sanitaire et Sociale complète cette offre de protection sociale légale de base, en agissant à la fois auprès des personnes et sur le milieu de vie.

Une simplification des démarches

Grâce à ses services en ligne gratuits disponibles sur www.msa-berry-touraine.fr, la MSA offre à tous ses assurés, employeurs, exploitants et particuliers, actifs comme retraités, les moyens d'effectuer dans un environnement sécurisé de nombreuses démarches en ligne, 24 heures sur 24.

Un réseau de délégués à l'écoute des assurés

Élus par les assurés agricoles eux-mêmes, les délégués cantonaux permettent une relation privilégiée entre les assurés et la MSA. Les délégués sont à l'écoute des assurés agricoles et participent à l'animation de la vie locale. Contactez-les pour faire connaître vos besoins, qu'ils soient individuels ou collectifs. Le cas échéant, ils vous orienteront vers le bon interlocuteur.

Présidente :

Christiane BARREAU - BOSSEE

Vice-Président :

Jean-Paul MENARD - MANTHELAN

Délégués :

LA CHAPELLE BLANCHE

SAINT-MARTIN

Nicolas BOUSSIQUAULT

LIGUEIL

Evelyne ANSELM

Pierre CARATY

Fabrice JULIEN

Nicolas SANGOUARD

MANTHELAN

Ghislaine GALISSON

Edouard NAUDEAU

SAINT SENOCH

Marcel CHAUPITRE

Maryse LEMPESEUR

Brigitte VILLERET

Jean VILLERET

Edition 2011-2012



DÈS 50 ANS, LE DÉPISTAGE, C'EST TOUS LES 2 ANS !

En effet, à partir de **50 ans**, les dépistages organisés du cancer du sein et du cancer colorectal, doivent faire partie de nos habitudes et seront renouvelés **tous les 2 ans**.

En Indre et Loire, c'est le Centre de Coordination des Dépistages des Cancers (**CCDC**) qui vous invite tous les 2 ans à réaliser une mammographie, pour le dépistage organisé du cancer du sein et un test Hemocult II®, pour le dépistage organisé du cancer colorectal.

Ces examens sont pris en charge à **100%** par l'assurance maladie.



LA MAMMOGRAPHIE :

Lorsque vous recevez l'invitation, prenez rendez-vous chez le radiologue de votre choix, en Indre et Loire ou ailleurs, remettez lui l'invitation le jour de l'examen. Il vous donne une première interprétation de votre mammographie qui sera relue au **CCDC** par un deuxième radiologue afin d'assurer un dépistage de qualité.

En Indre et Loire, **68%** des femmes participent à ce dépistage organisé. Depuis 2003, plus de **1000 cancers** du sein ont déjà été diagnostiqués grâce à ce dépistage.



LE TEST HEMOCULT II® :

Lorsque vous vous rendez chez votre médecin traitant, présentez-lui, dès le début de la consultation, la lettre d'invitation que le CCDC vous a adressée. Il vous remettra le test que vous réaliserez à votre domicile.

En Indre et Loire, environ **43%** de la population participe au dépistage organisé du cancer colorectal. Malgré cette participation encore insuffisante, depuis 2003, **400 cancers** ont été diagnostiqués et des **polypes** ont été retirés **chez 2200 personnes**.

Les chiffres de participation aux dépistages des cancers

• Cancer du sein		• Cancer colorectal	
Dans votre canton : LIGUEIL	61 %	Dans votre canton : LIGUEIL	39 %
Dans votre commune : LE LOUROUX	65 %	Dans votre commune : LE LOUROUX	40 %

**N'HÉSITÉZ PLUS, NE LAISSEZ PAS PASSEZ VOTRE TOUR,
CES EXAMENS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE.**

**Votre médecin traitant est le mieux placé pour vous renseigner.
Parlez-en avec lui le plus tôt possible ou appelez le CCDC au 02.47.47.98.92.**

C'est arrivé au LOUROUX

Le 8 Mai 2011,

Ils étaient encore plus de 40 présents pour ce repas des aînés.

Un peu de musique, des anecdotes, quelques chants, un délicieux repas, tous les ingrédients pour une bonne journée étaient réunis.



Le 28 Mai 2011, Pour la seconde année consécutive USINAPOMMES a invité tous les amateurs, avertis ou moins avertis, de Rock et d'Electro lors du concert du samedi soir .

Quand le Rock et l'Electro s'invite dans des murs chargés d'histoire.....

Le 29 Mai 2011,

Troisième salon des collectionneurs organisé par l'**Office du Tourisme de Grand Ligeillois**. Le Moulin banal a encore accueilli une superbe exposition



Le 3 Juillet 2011, Cette année c'est dans la plaine de l'étang que s'est déroulé, le pique-nique de la mairie . Cette journée de rencontre et d'échange entre Lourousiens a été baignée de soleil.

Une journée conviviale à laquelle nous vous convions à venir encore plus nombreux l'an prochain.

Du 04 au 09 Juillet 2011, Une première dans notre commune.

Les Paysages Nocturnes organisés par la Compagnie CANO-LOPEZ
Apéro-théâtre, Repas musical, stage formation et de réalisation

Avec 2 représentations à la suite dans la Grange Classique



Le 17 Juillet 2011, Organisée par le **Groupeement des Chasseurs du Louroux**, cette manifestation attire de plus en plus d'exposants et d'acheteurs. Même sans le soleil, il y a eu des affaires de faites par tout le monde

Le 28 Août 2011,

Célébration exceptionnelle dans l'église Saint Sulpice, magnifiquement décorée grâce aux fleurs, fruits, plantes et légumes données généreusement par les habitants lors d'une sympathique collecte la veille au matin.

Remerciement chaleureux à tous les participants de cette célébration, ainsi qu'à la Société Horticole de Touraine.





Une sortie d'hôpital, une chute, un malaise,
ou simplement besoin d'être rassuré.
Vous ne pouvez pas atteindre votre téléphone ...

PRESENCE VERTE TOURAINE

Votre service de Télésistance

Un secours rapide et adapté 24h/24

Présence Verte Touraine est une association loi 1901 fondée en 1987 qui propose un service permettant aux personnes isolées ou fragilisées de rester à leur domicile en toute sérénité.

Le Fonctionnement

- Un transmetteur simple d'utilisation et compatible avec les nouvelles technologies de téléphonie.
- Une centrale d'écoute, disponible 24h/24.
- Un déclencheur adapté aux besoins de l'abonné.



L'Abonnement

- Accessible à toute personne, retraitée ou non.
- Une formule souple, sans aucun engagement de durée.
- En complément du service de Télésistance, Présence Verte accompagne ses abonnés via un service de convivialité au quotidien.

Les Tarifs

- 40 euros : Forfait installation payable une fois
- 25 ou 31 euros par mois selon la liaison téléphonique de l'abonné
(Abonnement comprenant la prestation d'écoute de la centrale 24h/24, la location du matériel, les interventions de maintenance et le service de convivialité).



Les Aides Financières

- Des prises en charge, partielles ou totales, peuvent être accordées par certains organismes (ex : Conseil Général, collectivités territoriales, caisses de retraite...).
- L'association Présence Verte Touraine est agréée « Services à la personne ». Les abonnés imposables sur les revenus peuvent bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt correspondant à 50% des sommes versées (selon dispositions fiscales en vigueur).

Présence Verte Touraine travaille en partenariat avec de nombreuses collectivités locales, associations et professionnels oeuvrant en faveur du maintien à domicile.

Aucun démarchage à domicile n'est effectué par les services de Présence Verte Touraine. Son action s'inscrit dans le cadre d'une action sociale d'accompagnement à domicile.

PRESENCE VERTE TOURAINE

Siège Social et agence de Loir-et-Cher
19 Avenue de Vendôme - 41000 BLOIS
☎ 02.54.44.87.26

Agence d'Indre-et-Loire
31 rue Michelet - 37000 TOURS
☎ 02.47.31.61.96

www.presenceverte.fr

Les membres du C.C.A.S de la commune signalent qu'ils ont décidés à l'unanimité de prendre en charge le forfait installation (40 €) . Renseignez-vous en Mairie.



RÈGLEMENT RELATIF À LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Le SMICTOM du Sud Lochois exerce les obligations fixées par le Code général des collectivités territoriales, les lois et règlements en matière de déchets ménagers, le règlement sanitaire départemental et le plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, par délégation de compétences des communautés de communes membres du syndicat :

- o Communauté de communes du Grand Ligueillois
- o Communauté de communes de La Touraine du Sud

L'objet du présent règlement est de définir les conditions et les modalités auxquelles est soumise la collecte des déchets ménagers et des produits valorisables sur le territoire du syndicat.

ARTICLE 1 – DÉFINITION DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE DÉCHETS

1.1 - Ordures ménagères résiduelles et assimilées

Sont considérés comme des ordures résiduelles et font l'objet d'une collecte par le SMICTOM :

1. Les déchets ordinaires provenant de la préparation des repas, du nettoyage normal des habitations et bureaux, débris de verre ou de vaisselle, cendres, feuilles, chiffons, débris de petite taille, détritiques, balayures, résidus de toutes sortes provenant de foyers domestiques ;
2. Les déchets de même nature provenant des établissements artisanaux et commerciaux, déposés dans des conteneurs dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux, dans la mesure où ils sont assimilables aux déchets ménagers, ne disposent pas de filières spécifiques et eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être traités sans sujétion technique particulière et sans risque pour les personnes ;
3. Les produits de nettoyage des voies publiques, squares, parcs, cimetières et leurs dépendances, rassemblés en vue de leur évacuation ;
4. les produits du nettoyage et détritiques des halles, foires, marchés, lieux de fêtes publiques, rassemblés en vue de leur évacuation ;
5. les déchets de même nature provenant des écoles, casernes, hôpitaux, hospices et de tous les bâtiments publics, déposés dans des conteneurs dans les mêmes conditions que les déchets des habitations et bureaux.

Ne rentrent pas dans le cadre de cette catégorie de déchets :

- o les déblais, gravats, décombres et débris provenant des travaux particuliers et publics ;
- o les déchets provenant des établissements artisanaux, industriels et commerciaux autres que ceux visés au paragraphe 1 ci-dessus, ainsi que ceux provenant des cours et jardins privés autres que ceux visés au paragraphe 1 ci-dessus ;
- o les déchets contaminés provenant des hôpitaux et cliniques ;
- o les déchets d'origine animale, tels que déchets d'abattoirs, viande, résidus d'équarrissage, cadavres d'animaux...
- o les déchets spéciaux qui en raison de leur inflammabilité, de leur toxicité, de leur pouvoir corrosif ou de leur caractère explosif ne peuvent être éliminés par les mêmes voies que les déchets ménagers sans créer de risques pour les personnes et l'environnement ;
- o les objets qui par leurs dimensions ou leur poids ne pourraient être chargés dans les véhicules ;
- o les carcasses et épaves d'automobiles, motos, bicyclettes ;
- o les déchets d'espaces verts et de jardins, tontes de pelouse, feuilles, branches, etc. ;
- o les déchets faisant l'objet d'une collecte spécifique (emballages ménagers, recyclables, verre, papier, métaux, ...)

- les liquides de toute nature,
- Les piles et accus,
- Les déchets d'activité de soins piquants ou tranchants,
- Les métaux
- Les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE),
- Les encombrants de toute nature (objets ménagers, mobiliers et utilitaires...) qui sont à acheminer en déchèterie,
- Les bouteilles de gaz, **même vides**.

Cette énumération n'est en aucune manière limitative ; le SMICTOM se réserve le droit de modifier la liste.

1.2 - Le verre

Sont compris dans la dénomination de « Verre » :

1. Les bouteilles, bocaux et pots (bocal de confiture, pots de yaourts...) ménagers exemptés de produits toxiques.

Ne rentrent pas dans le cadre de cette catégorie :

- Les bouchons et capsules des récipients ci-dessus ;
- Les ampoules électriques ;
- Les vitres ;
- Les seringues ;
- La vaisselle, la porcelaine, la faïence...

1.3 – Les papiers/journaux/magazines

Sont compris dans la définition de « papiers/journaux/magazines » :

1. Les journaux, magazines, revues ;
2. Les prospectus publicitaires ;
3. Les papiers de bureau, livres et cahiers ;
4. Les catalogues.

Ne rentrent pas dans le cadre de cette catégorie :

- Les plastiques (films d'emballage, ...) ;
- Les cartons et cartonnettes (carton plat ou ondulé, couvertures rigides, classeurs, ...) ;
- Les papiers d'emballage (sacs en papier et papier cadeau) ;
- Les enveloppes kraft ;
- Les papiers teintés dans la masse
- Les papiers alimentaires et d'hygiène ;
- Les papiers autocopiants, papiers carbone et papiers calque ;
- Les papiers résistants à l'humidité (papiers peints, affiches publicitaires, photos, cartes postales, ...) ;
- Les papiers souillés, mouillés, brûlés ou anciens.

1.4 – Les emballages ménagers recyclables

Sont compris dans la dénomination des « emballages ménagers recyclables » :

1. Les emballages ménagers en carton (boîtes en carton de lessive, de céréales, suremballages en carton de yaourt, ...) ;
2. Les briques alimentaires (briques de lait, de jus de fruit, de soupe, ...) ;
3. Les bouteilles et flacons en plastique (bouteilles transparentes ou opaques d'eau, de jus de fruit, de vin, de soupe, d'huile, de vinaigrette, de shampoing, de produits d'entretien, ... avec leur bouchon) ;
4. Les emballages métalliques : les boîtes de conserve vides, les cannettes de boisson, les bouteilles métalliques et les aérosols vidés de leur contenu (sans leur bouchon en plastique).

Ces emballages doivent être préalablement vidés et non imbriqués les uns dans les autres. De plus, ils doivent être mis tels quels dans les sacs translucides, sans les mettre au préalable dans des sacs du type « sac de supermarché ».

Ne rentrent pas dans le cadre de cette catégorie :

Tout emballage en plastique autre que les bouteilles et flacons à savoir les sacs et films en plastique (de fleurs, de yaourt, de crème fraîche, ...), les boîtes en plastique (de charcuterie, de viennoiserie, de fruit, ...), les barquettes de beurre, les suremballages en plastique, ...

Tout emballage en polystyrène ;

Les emballages en verre ;

Les papiers/journaux/magazines.

1.5 – les déchets lourds, encombrants ou toxiques

Les habitants du syndicat ont accès aux déchèteries du syndicat pour y déposer les déchets qui ne peuvent être collectés à domicile compte tenu de leur encombrement, de leur poids ou de leur toxicité. Ces déchèteries, dans le cadre de leur propre règlement, disposent d'installations acceptant :

1. Les déchets verts (pelouses, tailles de haies..);
2. Les gravats ;
3. La ferraille ;
4. Les cartons ;
5. Le papier ;
6. Le verre ;
7. Les déchets ménagers spéciaux *

* Sont compris dans la dénomination de « déchets ménagers spéciaux » pour l'application du présent règlement les déchets toxiques pour l'homme ou pour l'environnement provenant des ménages, à savoir :

- a) Les huiles minérales et végétales ;
- b) Les piles boutons ou bâton, les batteries ;
- c) Les solvants, peintures, colles et vernis ;
- d) Les produits acides et basiques ;
- e) Les aérosols pleins ;
- f) Les lampes au néon ;
- g) Les produits photographiques ;
- h) Les produits phytosanitaires

Ne rentrent pas dans le cadre de cette catégorie de déchets ménagers spéciaux :

- o Les cadavres d'animaux ;
- o Les déchets hospitaliers ;
- o Les déchets infectieux, anatomiques ;
- o Les déchets radioactifs ;
- o Les médicaments ;
- o Les produits contenant de l'amiante.

ARTICLE 2 – ORGANISATION DE LA COLLECTE

2.1 – Les ordures ménagères résiduelles et assimilées et les emballages recyclables

Ces déchets font l'objet d'une collecte en porte à porte une fois par semaine sur l'ensemble du territoire. Cependant, des points de regroupement sont organisés dans le cas où les usagers habitent des voies non praticables par le camion de collecte.

Quand la semaine inclut un jour férié, les collectes sont décalées de 24 heures à compter de ce jour.

2.2 - Le verre et les papiers/journaux/magazines

Le verre et le papier font l'objet d'une collecte dans des colonnes d'apport volontaire répartis dans les 38 communes couvertes par le SMICTOM. Les dépôts doivent être effectués de façon à ne pas provoquer de nuisances pour le voisinage.

Il n'est pas autorisé de déposer du verre, du papier ou tout autre déchet, au pied de ces bacs.

La fréquence et les jours de collecte de ces bacs sont laissés à la libre appréciation du service de collecte qui veille à ce que les bacs ne soient pas saturés.

2.3 – les déchets lourds, encombrants ou toxiques

Les déchets lourds, encombrants ou toxiques sont obligatoirement apportés par les usagers aux déchèteries du syndicat selon les prescriptions décrites dans les règlements intérieurs des déchèteries.

Sont exclus :

- o explosifs
- o produits radioactifs
- o produits contaminés par des germes pathogènes

Ces produits doivent être évacués par des organismes spécialisés et agréés.

Les seringues et les aiguilles n'entrent pas dans la catégorie des ordures ménagères :

Les professionnels utilisant ce matériel devront traiter avec des organismes spécialisés et agréés pour collecter et éliminer ce type de déchets.

Pour les particuliers, ces déchets devront être mis dans des contenants sécurisés et agréés qui sont à retirer dans les pharmacies. La boîte pleine devra être rapportée dans les pharmacies pour être prise en charge par une société spécialisée.

Les médicaments devront être récupérés par les organismes habilités à le faire (pharmacies, etc.)

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES DÉCHETS – CONDITIONS D'ENLÈVEMENT

Les collectes s'effectuent sur toutes les voies publiques ouvertes à la circulation des poids lourds

Les déchets doivent être présentés en deux fractions séparées :

- les emballages ménagers dans les sacs jaunes
- le reste des déchets ménagers dans des sacs qui pourront être mis dans des bacs de regroupement.

Les bacs qui contiennent des déchets en vrac ne seront pas collectés.

Les emballages ménagers, dont la liste est donnée à l'article 2.4 sont déposés dans des bacs jaunes ou des sacs jaunes. Les récipients doivent être placés devant chaque propriété en bordure de trottoir où à l'entrée des voies inaccessibles aux camions, au plus tôt une heure avant le passage du véhicule de collecte.

Toutefois, en cas de nécessité, ils pourront être déposés la veille au soir, mais seulement après 20 heures.

D'une façon générale, les récipients de collecte devront être manipulables par un seul agent et leur poids ne devra pas être incompatible avec la résistance mécanique de ces récipients.

La collecte des déchets ne peut se faire que sur la voie publique. Aucune collecte ne peut être envisagée dans un lieu privé ou sur une voie privée.

ARTICLE 4 - DISPOSITIONS D'APPLICATION

4.1 – Modification du règlement

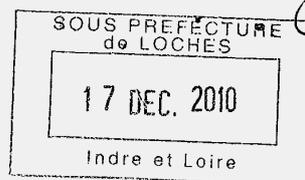
Des modifications au présent règlement peuvent être décidées par le SMICTOM du Sud Lochois selon la même procédure que celle suivie pour le règlement initial. Toutefois, ces modifications doivent être portées à la connaissance des usagers du service un mois avant leur mise en application.

4.2 – Clauses d'exécution

Le président, les agents du syndicat, les présidents des communautés de communes membres, les maires, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

Fait à Descartes, le 29 novembre 2010

Le président
JOSÉ DUMOULIN



BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

Où ? → Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

Où ? → À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.mon.service-public.fr).

Pourquoi ? → Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.



www.defense.gouv.fr/jdc

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS REGION NORD-OUEST

CSN Rennes • Départements 44 / 35 / 53 • 02 23 44 50 01

CSN Brest • Départements 22 / 29 / 56 • 02 98 37 75 58

CSN Caen • Départements 14 / 50 / 61 • 02 31 38 47 50

CSN Angers • Départements 37 / 72 / 49 / 85 • 02 44 01 20 50/60

CSN Rouen • Départements 27 / 28 / 76 • 02 32 08 20 85/40

CSN Orléans • Départements 18 / 36 / 41 / 45 • 02 38 65 21 32

Agenda

2 - 3 Décembre 2011	<p><u>TELETHON 2011</u></p> <p>Bourse aux livres, Salle des fêtes du Louroux de : 9h30 à 18h00 Salon de Thé + visite guidée du village départ 15h00 devant la Maison de Pays</p>
07 Janvier 2012	<p><u>VŒUX du MAIRE</u></p> <p>Madame Le Maire et le conseil municipal seront heureux de vous accueillir à 18H00 à la salle des fêtes pour ce premier rendez-vous de l'année.</p>
Janvier - Février 2012	<p><u>RECENSEMENT</u></p> <p>En ce début d'année 2012, un recensement va avoir lieu. Nous vous demandons de réserver votre meilleur accueil à cet agent recenseur</p>
24 Mars 2012	<p><u>BOURSE AUX PLANTES</u></p> <p>Organisée Place de la Mairie, par Philippe REES et la Société Horticole de Touraine</p>
22 avril 2012	<p><u>ELECTIONS PRESIDENTIELLES</u></p> <p>1er tour des présidentielles</p>
6 mai 2012	<p><u>ELECTIONS PRESIDENTIELLES</u></p> <p>2ème tour des présidentielles</p>
10 et 17 juin 2012	<p><u>ELECTIONS LEGISLATIVES</u></p> <p>1er et 2ème tour pour élire les députés</p>

NUMEROS UTILES :

- ADMR : 02.47.59.69.54 ou 02.47.59.64.47
- Assistante Sociale : Descartes 02.47.59.87.13
Loches 02.47.59.07.03
- Ecole : 02.47.92.89.49
- Gendarmerie de Ligueil : 02.47.91.43.50 ou 17 ou 112 sur le portable
- Pompiers : 18 ou 112 sur le portable
- Déchetterie La Chapelle : 02.47.59.93.73



MAIRIE DE LE LOUROUX

*Route Nationale
37240 LE LOUROUX*

*Téléphone : 02 47 92 82 07
Télécopie : 02 47 92 22 91
Messagerie :mairie.lelouroux.37@wanadoo.fr*

[Retrouvez nous sur le Web :](#)

www.lelouroux.fr

ou

www.lelouroux.com